L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
BUREAUX, 73 RUE D CHARTRES.
NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN, 20 JANVIER.

FEUILLETON.

MARCOF LE MALOUIN

PAR

ERNEST CAPENDU,

DEUXIÈME PARTIE.

L'ABBAYE DE PLOGASTEL.

II.

UN PRÊTRE NON ASSERMENTÉ.

(Suite.)

Certains ecclésiastiques, adoptant les doctrines à l'ordre du jour, s'étaient empressés de se rallier au parti triomphant, et n'avaient pas hésité à lui jurer fidélité et obéissance. D'autres, au contraire, et surtout les prêtres des départements de l'Ouest, avaient refusé obstinément de reconnaître la constitution et par conséquent de lui prêter serment.

De là les assermentés et les insermentés. Ces derniers luttaient contre le pouvoir, cherchant même à éclairer leurs concitoyens, et les conduisant de l'opposition passive à la révolte ouverte.

Aussi, soit avec connaissance de cause, soit par ignorance, ils prêchaient la guerre civile.

D'un autre côté, les persécutions sans nombre que devaient les atteindre allaient en faire des martyrs. Puis, il faut le dire, parmi ces prêtres réfractaires, il se trouvait de dignes pasteurs, amis du repos et de la tranquillité, et ne comprenant pas comment ceux, ministres du Dieu de miséricorde, étaient ou n'étaient pas déchus de leur sacerdoce, suivant qu'ils avaient prêté ou non un serment contre les mains duquel ils devaient se retirer.

Ils disaient qu'ils servaient Dieu d'abord et non la révolution; ils demandaient simplement qu'on les laissât continuer en paix leur pieuse mission, et qu'on ne les chassât pas des cures qu'ils administraient depuis si longtemps.

Mais l'Assemblée législative voyait en eux des agents provocateurs, et, les poursuivant sans relâche, augmentait encore leur influence. Bientôt la révolte ouverte contre la loi, ils agirent contre elle, et se firent un honneur et un devoir de ne pas céder.

Non contents de blâmer ce qu'ils nommaient l'apostasie des prêtres assermentés, ils ressuscitaient les fidèles à chasser ces derniers de leurs paroisses, et à les traiter comme des profanateurs et des impies.

Presque toutes les communes avaient imposé par la force les curés que l'on voulait leur imposer.

Dans celles où on les souffrait, l'église était désertée. Les enfants mêmes se sauvaient en désignant le nouveau prêtre sous le nom de "jureur."

Quant aux curés réfractaires, la persécution leur avait donné une sainteté révérable. Chaque paroisse cachait au moins un de ces proscrits, le nuit on leur apportait, de plusieurs lieues, les enfants nouvellement nés et les malades, pour baptiser ceux-ci et bénir les autres.

Tout mariage qui n'eût pas été consacré par eux eût été réputé impur et profane.

Ne pouvant pas officier de jour dans les églises, leur étaient fermées, ils improvisaient des autels dans les bruyères, sur quelque pierre druidique, au fond des bois, sur des souches abandonnées, au bord des grèves, sur des rochers laissés à sec par la haute basse.

Des enfants du chœur, allant de ferme en ferme, frappaient au petit volet existant, et disaient à voix basse:

—Tel jour, telle heure, dans telle bruyère, soyez à l'autel.

Et le lendemain, la population se trouvait au lieu et au moment indiqués pour assister à la célébration des saints divins. Ces offices avaient toujours lieu la nuit. Souvent les sermons succédaient à la messe. L'usage de germer dans les esprits de sombres colères, et préparaient peut-être peu à la guerre qui devait bientôt éclater.

Les ministres de la paix prêchaient la haine, et ils étaient prêts à lever les armes pour l'insurrection.

Des proclamations étaient presque toujours distribuées à la fin de chaque sermon; proclamations écrites dans un style politico-religieux, et propre à frapper l'imagination de ceux qui les lisaient.

De même que plus tard les Evangiles devaient apprendre de la bouche de leurs ministres un catéchisme composé contre les Français, de même les gars bretons, de quelques paroissiens qu'ils fussent, recevaient des mains de leurs recteurs des actes religieux dans le genre de celui-ci:

ACTE DE FOI.

Je crois fermement que l'Eglise, telle que la nation en use,
Du Saint-Père relevée,
Tant que le monde durera,
Quoi les evêques qu'elle nomme,
N'aient point reconnus de Rome,
Soit de sa mitre, de sa crosse,
Et les cures desservies,
Quidement crainte davantage
Un bien que leur servent ouvrage.

ACTE D'ESPÉRANCE.

J'espère, avant que ce soit peu,
Les apostats verront leur jeu,
Qu'ils nous reverront dans nos chaires
Nos vrais pasteurs, nos vrais vicaires,
Que les intrus disparaîtront:
Quoi la divine Providence,
Sera telle toujours sur la France,
En dépit de la nation,
Nous rendra la religion.

ACTE DE CHARITÉ.

J'aime, avec un amour de frère,
Les rois d'Espagne et d'Angleterre,
Et les empires réunis,
Qui combattent la paix au jour,
J'aime les juges qui sans fautes
Condamnent les patriotes;
Le fer chaud qui les marquera,
Le bourreau qui les pendra.

Passés par ces résistances, la plus grande partie des administrateurs essayèrent de regagner et de reprimer par la douceur ce qu'ils avaient fomenté avec violence.

Indulgence et sévérité demeurèrent impuissantes.

Jusqu'alors le département du Finistère, entouré de côtes méridionales, avait été à l'abri de ces calamités.

Les recteurs réfractaires ou constitutionnels avaient eu paix dans leurs paroisses. Malheureusement cette tranquillité ne pouvait être de longue durée.

Ainsi que le chevalier de Tessé l'avait prévu, l'administration du département, saisissant d'après des ordres supérieurs, avait rendu un arrêté contre les prêtres non assermentés, et cet arrêté allait recevoir le jour même à Fouesnan son application rigoureuse.

Vers sept heures du soir, et au moment où le soleil semblait prêt à s'enfoncer dans l'océan, une douzaine de gavaliers portant l'uniforme de la gendarmerie, commandés par un brigadier, arrivèrent au grand trot par la route de Quimper, se dirigeant vers Fouesnan.

En entendant le piétinement des chevaux, les paysans sortaient curieusement de leurs demeures et s'avançaient sur le bord de la route.

C'était encore un spectacle nouveau pour eux, dans cette partie de la Cornouaille, que de voir passer un détachement de soldats habillés de bleu.

Les enfants criaient en courant pour suivre les gendarmes, chacun croyait à une escorte venant au secours de quelque poste du domaine.

Personne ne devinait le véritable but de cette cavalcade. Arrivée sur la place du village, la brigade s'arrêta au milieu du petit gazon vert, sur des sôuches abandonnées, au bord des grèves, sur des rochers laissés à sec par la haute basse.

Des enfants du chœur, allant de ferme en ferme, frappaient au petit volet existant, et disaient à voix basse:

—Tel jour, telle heure, dans telle bruyère, soyez à l'autel.

Et le lendemain, la population se trouvait au lieu et au moment indiqués pour assister à la célébration des saints divins. Ces offices avaient toujours lieu la nuit. Souvent les sermons succédaient à la messe. L'usage de germer dans les esprits de sombres colères, et préparaient peut-être peu à la guerre qui devait bientôt éclater.

Les ministres de la paix prêchaient la haine, et ils étaient prêts à lever les armes pour l'insurrection.

Des proclamations étaient presque toujours distribuées à la fin de chaque sermon; proclamations écrites dans un style politico-religieux, et propre à frapper l'imagination de ceux qui les lisaient.

De même que plus tard les Evangiles devaient apprendre de la bouche de leurs ministres un catéchisme composé contre les Français, de même les gars bretons, de quelques paroissiens qu'ils fussent, recevaient des mains de leurs recteurs des actes religieux dans le genre de celui-ci:

ACTE DE FOI.

Je crois fermement que l'Eglise,
Telle que la nation en use,
Du Saint-Père relevée,
Tant que le monde durera,
Quoi les evêques qu'elle nomme,
N'aient point reconnus de Rome,
Soit de sa mitre, de sa crosse,
Et les cures desservies,
Quidement crainte davantage
Un bien que leur servent ouvrage.

ACTE D'ESPÉRANCE.

J'espère, avant que ce soit peu,
Les apostats verront leur jeu,
Qu'ils nous reverront dans nos chaires
Nos vrais pasteurs, nos vrais vicaires,
Que les intrus disparaîtront:
Quoi la divine Providence,
Sera telle toujours sur la France,
En dépit de la nation,
Nous rendra la religion.

ACTE DE CHARITÉ.

J'aime, avec un amour de frère,
Les rois d'Espagne et d'Angleterre,
Et les empires réunis,
Qui combattent la paix au jour,
J'aime les juges qui sans fautes
Condamnent les patriotes;
Le fer chaud qui les marquera,
Le bourreau qui les pendra.

Passés par ces résistances, la plus grande partie des administrateurs essayèrent de regagner et de reprimer par la douceur ce qu'ils avaient fomenté avec violence.

Indulgence et sévérité demeurèrent impuissantes.

Jusqu'alors le département du Finistère, entouré de côtes méridionales, avait été à l'abri de ces calamités.

Les recteurs réfractaires ou constitutionnels avaient eu paix dans leurs paroisses. Malheureusement cette tranquillité ne pouvait être de longue durée.

Ainsi que le chevalier de Tessé l'avait prévu, l'administration du département, saisissant d'après des ordres supérieurs, avait rendu un arrêté contre les prêtres non assermentés, et cet arrêté allait recevoir le jour même à Fouesnan son application rigoureuse.

Vers sept heures du soir, et au moment où le soleil semblait prêt à s'enfoncer dans l'océan, une douzaine de gavaliers portant l'uniforme de la gendarmerie, commandés par un brigadier, arrivèrent au grand trot par la route de Quimper, se dirigeant vers Fouesnan.

En entendant le piétinement des chevaux, les paysans sortaient curieusement de leurs demeures et s'avançaient sur le bord de la route.

C'était encore un spectacle nouveau pour eux, dans cette partie de la Cornouaille, que de voir passer un détachement de soldats habillés de bleu.

Les enfants criaient en courant pour suivre les gendarmes, chacun croyait à une escorte venant au secours de quelque poste du domaine.

Personne ne devinait le véritable but de cette cavalcade. Arrivée sur la place du village, la brigade s'arrêta au milieu du petit gazon vert, sur des sou